



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

**Déclaration présentée par le Center for Women's
Global Leadership, l'Internationale de l'éducation,
la Fédération internationale des femmes de carrières
libérales et commerciales, la Fédération internationale
des femmes diplômées des universités, Soroptimist
international, le Virginia Gildersleeve International
Fund et Zonta International, organisations
non gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil économique et Social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Autonomisation des femmes en matière d'éducation et lien avec le développement durable

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités et les soussignés appellent les gouvernements et les décideurs politiques à réaliser l'autonomisation des filles et des femmes grâce à un meilleur accès à l'éducation tout au long de la vie. Ceci est fondamental pour parvenir au développement durable. L'égalité des sexes dans l'éducation permet de réduire la pauvreté, de stimuler la création d'emplois et contribue à promouvoir le développement durable pour tous. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités appelle les États et les décideurs du monde entier à prendre des mesures pour pallier aux difficultés spécifiques rencontrées par les filles et leur permettre ainsi de réaliser leur potentiel en supprimant les obstacles en matière d'éducation et ce, à tous les niveaux. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités met l'accent sur l'urgence des actions à mener, suite à l'adoption des objectifs de développement durable par l'Assemblée générale des Nations Unies, pour s'assurer que les mesures convenues seront mises en œuvre sur le terrain aux niveaux local et international.

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités considère qu'accéder dans des conditions de sécurité à un enseignement secondaire de qualité et terminer ses études secondaires est fondamental pour doter les filles et les jeunes femmes d'outils et de compétences qui leur permettront de suivre des études supérieures, faire carrière et s'élever dans la société. L'éducation des femmes et des jeunes filles doit se poursuivre au-delà du niveau primaire afin qu'elles soient en mesure d'occuper des postes prestigieux leur permettant d'exercer une influence au sein de leur communauté, sur leur lieu de travail ainsi qu'au travers de toutes les institutions. Elles ouvriront ainsi durablement la voie à d'autres et rompront le cercle vicieux de la pauvreté. En effet, 60 filles seulement pour 100 garçons achèvent leurs études secondaires. Faire des études supérieures est d'une importance capitale pour acquérir des connaissances qui permettront de parvenir au développement durable et pour que les générations actuelles et à venir puissent mettre ces connaissances en œuvre dans tous les aspects de leur travail et de leur vie.

L'aptitude des filles et des femmes à prendre part à la prise de décisions en tant que chef de file au sein de la société est un élément fondamental pour la croissance économique et la stabilité politique d'une nation. Pour ce faire, elles doivent bénéficier d'un respect total au niveau social, ce qui signifie souvent surmonter des normes culturelles et sociales profondément enracinées qui les empêchent d'accéder à l'enseignement secondaire et au-delà. Il faut reconnaître que les normes sociales discriminatoires constituent un obstacle fondamental qui empêche les femmes de jouir de leurs droits fondamentaux et de leurs droits socio-économiques, dont l'éducation jusqu'au niveau le plus élevé. Tandis que la violence sexiste dans les établissements d'enseignement est largement reconnue comme l'un des principaux obstacles à l'éducation des filles, nous nous réjouissons de constater que les objectifs de développement durable visent spécifiquement les discriminations institutionnalisées telles que le mariage précoce, l'inégalité des droits de succession et des droits fonciers et la violence fondée sur le sexe. Il faut

abattre les obstacles traditionnels à la promotion des filles et mettre l'accent sur le fait qu'au sein des familles, l'éducation des filles et des garçons est d'importance égale.

Un objectif de développement durable visant spécifiquement l'égalité des sexes (Objectif 5) est très utile pour mobiliser efforts et ressources, mais l'égalité des sexes doit être prise en compte dans tous les aspects des objectifs de développement durable. Il convient d'y veiller lors de l'adoption de mesures législatives au niveau local. Traiter des normes et des institutions sociales discriminatoires est devenu une nouvelle priorité pour le développement, fermement ancrée dans les cibles de l'objectif de développement durable 5. Pourtant, beaucoup plus de travaux statistiques et d'investissements, comme la collecte de données ventilées par sexe, doivent être réalisés dans ce domaine.

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités se félicite de l'objectif général 5.3, à savoir éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine. La législation en vigueur destinée à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux des filles, dont la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages doit également être pleinement mise en œuvre. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités est consciente du fait que le mariage précoce est désormais considéré comme une forme de violation des droits fondamentaux et est deux fois plus fréquent chez les filles que chez les garçons. Le mariage précoce et l'atteinte à l'intégrité physique que cela peut représenter pour les femmes suppose également un fort taux de mortalité maternelle et infantile, une aggravation de la fragilité de la situation financière de la famille et un cycle de la pauvreté qui se perpétue. La question de la violence à l'égard des femmes est un problème persistant, considéré de plus en plus intolérable quelle qu'en soit la forme. Différents régimes ont restreint le droit des femmes à se mouvoir librement, utilisant ce moyen pour les contrôler socialement et limitant ainsi leur capacité à accéder aux connaissances et à exercer une influence. Cependant, le fait de limiter l'accès des femmes à la santé, à l'éducation, de limiter leur liberté d'association ne peut qu'avoir des effets négatifs sur le développement économique de leur pays. La question de la violence à l'égard des femmes continue d'évoluer vers des moyens sans cesse plus destructeurs au niveau social et d'avoir des conséquences de plus en plus lourdes. Il ne faut toutefois pas utiliser ces arguments pour saper les avancées de la législation.

Nous exhortons les États Membres à :

- Investir au moins 6 % du produit intérieur brut (PIB) dans le domaine de l'éducation, afin de soutenir et améliorer la fourniture d'une éducation de qualité qui soit réellement accessible à tout un chacun, indépendamment de sa situation socioéconomique, assurer la qualité de la formation des enseignants et mettre à disposition des ressources suffisantes. L'investissement dans le personnel enseignant est une composante essentielle du développement durable. Afin que les systèmes d'enseignement développent une résilience et soient en mesure de s'adapter à la croissance démographique et à l'évolution des besoins en matière de formation professionnelle et d'enseignement, les enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une excellente formation avant

l'emploi, durant leur service et d'une formation professionnelle continue ainsi que d'une mise à jour de leurs compétences. Pour retenir des enseignants expérimentés et formés, leurs salaires devraient atteindre un niveau comparable à ceux d'autres professions, être ajustés en fonction de l'inflation et revus régulièrement. Les enseignants, en tant que vecteurs de communication entre les enfants et leurs parents et agents de changement au sein de la société, occupent des positions d'influence uniques en leur genre. C'est pourquoi, il convient de reconnaître leur statut;

- Renforcer la coopération entre les écoles, les communautés et les autorités en vue de faciliter l'accès à un enseignement de qualité à tous les niveaux. Afin d'assurer une cohérence d'approche, il faut établir des partenariats multipartites entre les universités, les services d'enseignement et les Ministères de l'éducation et de l'égalité des sexes. Dans chaque complexe scolaire, les organismes de formation des maîtres et les autres établissements d'enseignement supérieur doivent collaborer afin de partager ressources et compétences;
- Fournir si nécessaire une éducation informelle, en tant que moyen de parvenir au développement durable chez les groupes isolés et vulnérables. Les méthodes pédagogiques doivent être plus souples et participatives pour les populations autochtones. L'éducation des femmes et des filles autochtones, qui sont les éléments les plus vulnérables de ces groupes, doit être dispensée avec empathie. Celles-ci doivent aussi être valorisées sur base de leurs connaissances traditionnelles et du respect de l'environnement, y compris des modes de vie durables et des pratiques agricoles. Aussi, le processus d'éducation doit-il intégrer des approches alternatives, permettre de maintenir la dignité, prévoir la participation des populations autochtones, en particulier des filles et les femmes, dans les politiques et les processus de prise de décisions et constituer un échange d'informations à double sens;
- Faire le nécessaire pour recueillir et intégrer des données ventilées par sexe, ce qui constitue un élément essentiel du développement durable. Les données mettent l'accent sur la manière dont les lois formelles et informelles, les pratiques et les attitudes influent sur la capacité des femmes à jouir de leurs droits et à tirer parti des possibilités d'autonomisation. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été un moyen d'attirer l'attention sur le fait que les femmes et les filles subissent une part disproportionnée des inconvénients de la pauvreté. Il faut tenir compte de cela dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable;
- S'attaquer aux écarts de rémunération entre les sexes par le biais des canaux officiels appropriés, y compris par les négociations collectives. Les inégalités entre les salaires des hommes et des femmes, à travail égal et à qualifications égales, sont inacceptables, tout comme la grande proportion de femmes dans le secteur informel. L'absence de protection du droit du travail et la vulnérabilité financière qui en résulte doivent être traitées pour que les femmes soient en mesure de contribuer à un environnement professionnel correctement réglementé et en bénéficier. Le partage inégal des tâches non rémunérées entre les femmes et les hommes peut aggraver les disparités salariales entre les sexes;

- Mettre en place des mécanismes et des ressources pour contrôler les institutions aux niveaux local, national et international afin que toutes les parties prenantes assument leur responsabilité pour ce qui est d'assurer aux femmes et aux filles un accès égal à l'éducation et de garantir leurs droits fondamentaux ainsi que l'égalité des sexes.

Center for Women's Global Leadership

Internationale de l'éducation

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales

Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Soroptimist International

Virginia Gildersleeve International Fund

Zonta International
